Image not found or type unknown

Les propos de mon employeur

Par **pepine**, le **24/02/2015** à **13:23**

bonjour, je travaille dans un commerce de chaussures mon employeur me demande (en plus de la vente) d'assurer tout l'entretien du magasin sol, vitres interieures, présentoir et vitrine. le vendredi est ma journée ménage je vais avoir 57 ans. Samedi j'ai prévenu son épouse d'un mal de dos elle m'a répondu "qu'est ce que tu as fait cette nuit ? j'ai trouvé ca déplacé. Ce mardi, après un week end très douloureux j'arrive au magasin avec une minerve et un arret de travail que je décide de ne pas prendre mais j'en informe mon employeur. celui ci m'a dit que j'avais un bon médecin, il m'a dit vous avez eu ca hier je suppose ? et lui aussi m'a demandé ce que j'avais fait de ma nuit.je trouve cette attitude dégradante et m'aimerais avoir vos conseils. Je tiens à préciser que ce magasin est dangereux avec les échelles, j'ai interdiction de m'assoir, et pour laver le sol j'ai un seau une serpiillière et un racleau pas d'aspirateur. Il me demande de nettoyer le grand tapis brosse avec un racleau. je dois aussi nettoyer les toilettes communes employeur et moi meme. Est ce que tout ca est normal. mes congés sont imposés (uniquement pour moi) en juillet et février. Je tiens a préciser que je travaille avec mon patron et son fils (je ne connais pas sa fonction) merci de me répondre et bonne journée a vous

Par **P.M.**, le **24/02/2015** à **15:24**

Bonjour,
Tant que c'est des paroles que vous ne pouvez pas prouver, autant les oublier...
En revanche, vous pourriez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification, non prévues au contrat de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés